

Règlement Particulier

Tournoi d'ASE Badminton (EGLY – 91)

Des 17-18 mai 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

ART 1 - Généralités

Article 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXXXXXXXXXX** et sous le nom « **BAD AVEC LES LOUPS – Ecotournoi Egly** ». Il se déroulera les **17 et 18 mai 2025** au gymnase Jean Chevance 23 bis rue Théophile Le Tiec 91520 Egly.

Article 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

Article 1.3 Le tournoi est ouvert à tous les joueur(se)s, en possession d'une licence compétition de la FFBaD.

Article 1.4 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Philippe GOUTRY**. Sa décision est sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 1.5 Toute contestation doit être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 1.6 Mesures sanitaires : Chaque participant inscrit au tournoi est tenu d'appliquer les consignes sanitaires gouvernementales et de la FFBAD en vigueur à la date du tournoi. Tout joueur ne respectant pas les consignes sanitaires en vigueur à la date du tournoi risque une disqualification du tableau par le juge arbitre.

ART 2 - Classements et tableaux

Article 2.1 Le *Tournoi « BAD AVEC LES LOUPS – Ecotournoi Egly »* est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs pouvant jouer en catégorie Senior (de Minime à Vétéran), classés dans les séries D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC.

Article 2.2 Les tableaux seront proposés en 3 séries modifiables selon le nombre d'inscriptions

- Série 1 : D7/D8
- Série 2 : D9/P10
- Série 3 : P11/NC

Article 2.3 Les tableaux ouverts sont **DH, DD, DMX**. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification constitué d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe, ou d'une poule unique.

Article 2.4 Le nombre d'inscriptions est limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, ajouter, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 paires inscrites.

Article 2.5 Les doubles se jouent le samedi, les mixtes se jouent le dimanche.

Article 2.6 Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 2 tableaux.

Article 2.7 La série de participation d'un(e) joueur(se) ou d'une paire de double et/ou de mixte devra respecter la règle suivante : le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 (ou plus). Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 (ou plus).

ART 3 - Inscriptions

Article 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **18 avril 2025** date à laquelle les classements seront arrêtés.

Article 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard le **20 avril 2025**.

Article 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **03 mai 2025**, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3.4 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€ pour 1 tableau** et **22€ pour 2 tableaux**. 2€ par joueur sont reversés à la FFBaD.

Article 3.5 Les inscriptions et le paiement s'effectuent exclusivement sur BADNET. Les inscriptions ne seront retenues qu'après réception du paiement de la **paire complète**. Aucune inscription par courrier ou par mail ne sera prise en compte.

Article 3.6 La prise en compte des inscriptions est faite dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes de chaque paire.

Article 3.7 Les classements pris en considération seront ceux à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront désignées par le Juge-Arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH de la FFBaD à la date du tirage au sort.

ART 4 - Déroulement

- Article 4.1 Le tournoi a lieu au Gymnase Jean CHEVANCE, 23 bis rue Théophile Le Tiec, 91520 EGLY, sur 4 terrains.
- Article 4.2 Les convocations seront envoyées par mail à l'adresse de contact Badnet. En cas d'envoi multiple, la dernière version est la seule à prendre en compte.
- Article 4.3 Tout joueur est tenu de pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase le **samedi et le dimanche**. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait.
- Article 4.4 Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de **3 minutes** à l'appel de son nom peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.
- Article 4.5 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase ou sortir de son terrain en cours de match doit demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait.
- Article 4.6 L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.
- Article 4.7 Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à **4 minutes** à partir de l'appel de votre match. Le test des volants s'effectue avant l'échauffement.
- Article 4.8 Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sur décision du Juge-Arbitre ou diminué en accord avec les intéressés.
- Article 4.9 Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage. Les joueurs sont tenus de retirer et de rapporter la feuille de match à la table de marque sans perdre de temps.
- Article 4.10 Tout volant touchant une infrastructure ou les filins dans le gymnase est compté faute sauf au 1er service où il est compté let une seule fois. *On entend par infrastructure, les paniers de basket et la structure du gymnase.*
- Article 4.11 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, ils devront utiliser à leurs frais le volant officiel de la compétition, à savoir le RSL DTL 82, qui sera mis en vente dans le gymnase.
- Article 4.12 Les volants sont fournis pour les finales.

Article 4.13 Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral. Il en va de même pour toute personne se trouvant sur le plateau de jeu.

Article 4.14 Sur le plateau de jeu, les chaises sont réservées au coaching (2 par équipe). Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et leur coach, ainsi qu'aux organisateurs et Juge-Arbitre.

ART 5 - Forfaits

Article 5.1 Tout joueur inscrit au tournoi se doit de connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Article 5.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates de la compétition doit en faire part à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- Si l'annonce est faite après le tirage au sort, le joueur doit envoyer dans les 5 jours suivant la compétition un justificatif valable à la LIFB (forfait@lifb.org) ainsi qu'au Juge-Arbitre en copie, accompagné du formulaire fédéral rempli.

Article 5.3 En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine.

Le partenaire du défaillant doit faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci est considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affecte un nouveau partenaire.

ART 6 - Modalités spécifiques

Article 6.1 L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du Juge-Arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 6.2 Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, ou autres incidents.

Article 6.3 Des photos peuvent être prises lors du tournoi pour être diffusées. Si les joueurs ne souhaitent pas être photographiés ou filmés, ils doivent en faire part au Comité d'organisation. Tout joueur n'ayant pas fait part de son refus est considéré comme consentant.

Article 6.4 TOUTE PARTICIPATION AU TOURNOI IMPLIQUE L'ADOPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Contacts :

tournoi@eglybad.fr

Sylvain THOMAS (Organisateur du tournoi / GEO)